



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 26/05/2026

Reçu en préfecture le 26/05/2026

Publié le

ID : 045-214500498-20260507-2026050703-DE

n° d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2026050703**

Date de la  
convocation  
30.04.2026

Date  
d'affichage  
30.04.2026

Nombres de  
membre

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Luc DARLES, Christophe NEYROLLES, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Aurélia BLOT, Sophie ALLION, Cédric AFFLARD, Jean SOUVERVILLE, Aurore DUFRESNE, Nathalie SIMOES, Michel ALLION.

Absent donnant pouvoir : Jonathan RÉMÉNÉ à Aurélie DAUBIN.

Absente : Gilberte BADAIRE

#### **Commission communale des impôts directs**

**Délibération**  
**2026050703**

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

L'article 1650 du Code général des impôts prévoit la création d'une commission communale des impôts directs (CCID) dans chaque commune afin de :

- Donner un avis consultatif sur les valeurs locatives cadastrales servant de base aux impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation sur résidences secondaires).
- Garantir une évaluation juste des bases fiscales pour assurer une équité entre les contribuables.

Composition pour les Communes < 2 000 habitants : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 6 commissaires.

Il convient de proposer dans les 2 mois suivant les élections, 24 candidatures à la direction des finances publiques du Loiret qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Propose :**

**BEAUBOIS Michel, MARCELLOT Philippe, AFFLARD Jean Pierre, FOIRY William, DARLES Patricia, PRESTAT Sonia, DAUBIN François, TONDU Jean-Claude, TOUSSAINT Christian, BAUDOIN Robert, MARCHAND Gilles, JOBERT Nicole, AMEUR Christian, DUFRESNE Cédric, GATELLET Sylvie, ASSELIN Nadine, OPPERMAN Déborah, BOSI Dominique, FOUCHER Philippe, Marie VILLOING, Cédric AFFLARD, Sophie ALLION, Yann GOLLION, Aurélia BLOT.**

*Le Maire,*

*Florence BONDUEL.*



*Le Secrétaire de séance,*

*Sophie ALLION,  
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>